

SÉANCE DU 21 MARS 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un mars, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de BALLOTS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Date de convocation des membres : 15 mars 2011

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf M. CALTEAU Daniel et LOUAISIL Eric, excusés.

Madame GOUHIER Séverine a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HOUDIN Raymond, adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2010, dressé par M. QUARGNUL Franco, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		106 951,58 €	121 929,96 €		121 929,96 €	106 951,58 €
Opérations de l'exercice	799 684,15 €	944 517,63 €	295 894,73 €	342 219,19 €	1095 578,88 €	1286 736,82 €
TOTAUX	799 684,15 €	1051 469,21 €	417 824,69 €	342 219,19 €	1217 508,84 €	1393 688,40 €
Résultats de clôture		251 785,06 €	75 605,50 €		75 605,50 €	251 785,06 €
Restes à réaliser			83 120,07 €	70 373,62 €	83 120,07 €	70 373,62 €
TOTAUX CUMULÉS		251 785,06 €	158 725,57 €	70 373,62 €	158 725,57 €	322 158,68 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		251 785,06 €	88 351,95 €			163 433,11 €

COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		16 830,20 €		16 110,38 €		32 940,58 €
Opérations de l'exercice	49 041,22 €	45 841,31 €	14 621,00 €	25 552,02 €	63 662,22 €	71 393,33 €
TOTAUX	41 033,49 €	62 671,51 €	14 621,00 €	41 662,40 €	63 662,22 €	104 333,91 €
Résultats de clôture		13 630,29 €		27 041,40 €		40 671,69 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		13 630,29 €		27 041,40 €		40 671,69 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		13 630,29 €		27 041,40 €		40 671,69 €

COMPTE ANNEXE POUR LOTISSEMENT DU CLARAY

Approbation des
comptes
administratifs 2010

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	0,05 €	8 112,00 €	0	0	0,05 €	8 112,00 €
TOTAUX	0,05 €	8 112,00 €			0,05 €	8 112,00 €
Résultats de clôture		8 111,95 €				8 111,95 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		8 111,95 €				8 111,95 €

COMPTE ANNEXE POUR LOTISSEMENT LA BARRIERE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	10 825,00 €	10 825,00 €	10 824,70 €	10 824,70 €	21 649,70 €	21 649,70 €
TOTAUX	10 825,00 €	10 825,00 €	10 824,70 €	10 824,70 €	21 649,70 €	21 649,70 €
Résultats de clôture		0 €				0 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		0 €				0 €

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat cumulé constaté au budget de la commune à la fin de l'exercice 2010, qui s'élève à 251 785,06 €,

Vu le besoin de financement qui s'élève à 75 605,50 € et compte tenu des restes à réaliser d'un montant de 83 120,07 € pour les dépenses et 70 373,62 € pour les recettes,

Décide d'affecter 88 351,95 € à l'article 1068 ; le solde, soit 163 433,11 € est conservé à la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Pour le budget assainissement, le résultat d'exploitation s'élève à 13 630,29 € et est conservé à la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté) ; le résultat d'investissement s'élevant à 27 041,40 € est reporté à la ligne 001

Pour le budget lotissement du Claray, le résultat d'exploitation s'élève à 8 111,95 € et est conservé à la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Pour le budget lotissement La Barrière, aucune somme n'est à affecter.

Affectation des résultats

Participation à l'extension des installations de restauration à l'EHPAD

L'EHPAD de la Closeraie va réaliser des travaux d'agrandissement et de mises aux normes de son établissement.

Par convention du 06 juillet 2009, la municipalité de BALLOTS a confié la restauration des enfants scolarisés sur la commune, à l'EHPAD.

Face à l'évolution du nombre d'enfants, les locaux actuels ne permettent plus d'accueillir la totalité des effectifs.

Dans un souci de mutualisation de moyens, la municipalité de Ballots a donc sollicité une extension des installations de restauration pour accueillir la totalité des enfants sur le site de l'EHPAD.

Pour accompagner financièrement ce projet,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide de réaliser un emprunt afin d'apporter une subvention d'équipements à hauteur de 300 000 €.

Autorise le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à verser la subvention à L'EHPAD.

Cette délibération annule et remplace celle du 11 janvier 2010.

Raccordement au réseau électrique lieudit « L'Hommeau »

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de certificat d'urbanisme déposée par Maître Henri AUBIN pour le lieudit « L'Hommeau » (parcelle cadastrée section ZN n° 72). Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation. Ce terrain est situé en zone NB. Une extension du réseau électrique est nécessaire sur une longueur d'environ 167 m, à la charge de la commune, pour un coût approximatif de 6 744 €, car étant à plus de 100 m.

Le conseil municipal,

Vu l'extension électrique qui se révèle être supérieure à 100 m,

Vu l'article L 111-4 du code de l'urbanisme,

Décide, après en avoir délibéré,

De ne pas faire les travaux d'extension correspondants.

**Aliénation chemin
rural de l'Orgerie au
profit de M. et Mme
Joseph RICHARD**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa délibération du 07 décembre 2010 a demandé l'aliénation d'une portion du chemin de l'Orgerie.

Le projet a été soumis à enquête publique dans la commune du 18 février 2011 au 04 mars 2011 et n'a donné lieu à aucune observation.

Madame le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet.

En conséquence, Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le projet en question.

Le conseil municipal,

Vu le projet soumis à l'enquête,

Vu les résultats de l'enquête,

Après en avoir délibéré,

Considérant que le projet d'aliénation susvisé est adopté,

Donne son accord pour l'aliénation d'une portion du chemin de l'Orgerie au profit de Monsieur et Madame Joseph RICHARD.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa délibération du 17 janvier 2011 a demandé l'aliénation d'une portion du chemin de La Lande de Croulières.

Le projet a été soumis à enquête publique dans la commune du 18 février 2011 au 04 mars 2011 et n'a donné lieu à aucune observation.

Madame le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet.

En conséquence, Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le projet en question.

Le conseil municipal,

Vu le projet soumis à l'enquête,

Vu les résultats de l'enquête,

Après en avoir délibéré,

Considérant que le projet d'aliénation susvisé est adopté,

Donne son accord pour l'aliénation d'une portion du chemin de La Lande de Croulières au profit de Madame Yolande TERTEREAU-DESSINET.

**Aliénation chemin
rural de La Lande de
Croulières au profit
de Mme Yolande
TERTEREAU-
DESSINET**

Participation financière au théâtre ambulant « Le Rideau attelé »

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la venue à Ballots d'un théâtre ambulant « Le Rideau attelé » (association Loi 1901), créé par Monsieur Pierrot HEITZ. Ce théâtre est arrivé sur la commune le 28 février, pour une durée de 15 jours. Monsieur HEITZ a accueilli les élèves scolarisés en classe CE2, CM1 et CM2 des deux écoles.

Le conseil municipal,

Vu le droit d'entrée « au chapeau » pour assister au spectacle,

Décide de verser la somme totale de 172 € (86 élèves accueillis x 2 €) afin de soutenir l'action de l'association.

Le Conseil Municipal,

Convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service avec la CAF

Vu la proposition de signature d'une convention de financement à intervenir entre la commune de BALLOTS et la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne (convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement » pour l'équipement communal – accueil périscolaire ; elle a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre, de fixer les engagements réciproques entre les cosignataires),

Autorise le Maire à signer ladite convention qui sera conclue du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Adhésion au service conseil en énergie partagé du GAL Sud Mayenne (CEP)

Le Gal Sud Mayenne, engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis septembre 2009, encourage les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le GAL initie des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (voyage d'étude à Fribourg), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services (Espace Info Energie, Conseil en Energie Partagé), ...

En 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), afin de les accompagner à réaliser des économies d'énergie dans leur patrimoine et dans leurs services.

Un agent recruté à compter du 1^{er} avril par le Gal Sud Mayenne, avec des compétences énergétiques et thermiques, va être missionné pour accompagner les collectivités adhérentes au CEP à mettre en œuvre un bilan et un suivi énergétiques, qui auront pour objectifs de réduire les dépenses énergétiques, de développer des pratiques économes et d'accompagner les élus dans leurs décisions.

Une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château Gontier) et les communes. En fonction du nombre et de la taille des collectivités adhérentes, le conseiller sera mis à disposition de 4 à 10 jours par commune.
En 2011, l'adhésion à ce service pour la collectivité coûtera 0.50 €/hab.

La commune de BALLOTS souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier du conseil en énergie partagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au « conseil en énergie partagé »,
- De désigner comme élu référent, Monsieur Jean-Luc TULLEAU, et un agent en charge du suivi énergétique, Monsieur Yves GARNIER
- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

Cette délibération annule et remplace celle du 21 février 2011.

Le Conseil Municipal,

Vu la défaillance du système de sonnerie d'angélus à l'église,

**Eglise :
automatisation d'une
cloche**

Vu la proposition de devis de l'entreprise Michel GOUGEON pour l'automatisation de la cloche 2 (installation d'un appareil rotatif similaire à celui existant),

Autorise le Maire à signer le devis d'un montant TTC de 1 495,00 €.

**Eglise : restauration
de l'orgue de chœur**

Madame Nathalie ORY fait part au conseil municipal de sa rencontre avec Monsieur Nicolas TOUSSAINT, de la Manufacture Bretonne d'Orgues. Ce dernier, suite à sa visite des deux orgues de l'église Saint Martin, a fait parvenir ses propositions de travaux pour l'entretien du grand orgue et la restauration de l'orgue de chœur.

Concernant les travaux d'entretien du grand orgue, le devis est de 12 411,85 € TTC. Quant à la restauration de l'orgue de chœur, le devis est de 44 208,94 € TTC.

Madame Nathalie ORY fait savoir que plusieurs solutions de financement pour la restauration de l'orgue de chœur sont envisageables :

- Possibilité de subvention « restauration des églises en milieu rural » du Conseil Général. Cette subvention est égale à 25 % de la dépense HT (minimum : 12 000 € ; maximum : 100 000 €). La commune rentre dans le cadre des bénéficiaires (commune de moins de 4000 habitants) et dans les dépenses éligibles (restauration d'orgue).

- Possibilité d'une aide financière de la Fondation du Patrimoine à condition que la commune adhère à la fondation. Pour ce faire, il faut qu'une association soit créée et récolte en dons (sous forme de souscription volontaire ou mécénat) un minimum de 5 % du montant de la restauration

Cette dernière possibilité est proposée, suite à la rencontre de Madame Nathalie ORY avec Monsieur MELHAC, délégué de la Fondation du Patrimoine.

Elle propose donc la création d'une association qui permettrait une charge financière plus raisonnable à supporter par la commune.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,
Valide à l'unanimité cette proposition.

Le Conseil Municipal

Décide de verser, pour l'année 2011, les subventions suivantes :

* Comice agricole de Saint Aignan	102,00 €
* ADIL	42,00 €

Le Conseil Municipal,

Considérant le départ à la retraite d'un des agents du service technique, à partir du 1^{er} juillet 2011,

Considérant le contrat CUI Passerelle, conclu le 12 avril 2010, et arrivant à échéance le 11 avril 2011,

Décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe titulaire, à temps complet, à compter du 12 avril 2011.

Pour information, Monsieur BELSEUR Guillaume sera nommé par arrêté du maire et percevra la rémunération afférente à l'indice brut 298, majoré 296.

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition tarifaire de la société PRISMA à Entrammes, pour la prise de vues photographiques aériennes de la commune de BALLOTS,

Autorise le Maire à signer la commande pour une prise de vue aérienne verticale au prix de 334,88 € TTC. Un CD Rom sera ensuite transmis à la mairie. Les droits seront cédés pour toute utilisation municipale sur tout support sans durée limitée : bulletin municipal, site internet, affichage mairie...

Subventions 2011

Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Photos aériennes de la commune

Branchement eaux usées à l'EHPAD

Monsieur Maxime CHAUVIN fait part au conseil municipal de la demande de raccordement au réseau eaux usées dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration de l'EHPAD la Closeraie. En effet, le point de raccordement se situe sur le domaine communal, à un endroit plus éloigné que indiqué au plan initial.

Un devis complémentaire a été sollicité par la maîtrise d'œuvre auprès de l'entreprise TPB de Vitré (attributaire du marché à l'EHPAD) pour une somme de 2 250,39 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Autorise le Maire à signer ce devis pour prise en charge de cette part de travaux.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision de mettre en vente le tracteur RENAULT 752 équipé d'une débroussailleuse.

Suite à l'annonce passée, la SCEA de Plaisance, représentée par Mme MAHOUI Marie Lyne, domiciliée lieudit « Le Port » à Entrammes, a fait une offre de prix à 4 500 €.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de la SCEA de Plaisance,

Autorise le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Vente du tracteur RENAULT 752